

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/CS02
6 septembre 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 SEPTEMBRE 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 27 juin dans laquelle vous demandez d'urgence à tous les gouvernements de verser des contributions volontaires de façon à couvrir le coût de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

A ce sujet, j'ai reçu pour instructions de vous transmettre le chèque ci-joint de 600 000 dollars sur la Banque de Grèce, somme qui représente la contribution du Gouvernement grec à la Force des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois allant du 26 juin au 26 décembre 1968.

Les contributions que la Grèce a versées à la Force des Nations Unies à Chypre depuis la création de la Force se chiffrent maintenant au total à 6 850 000 dollars.

Je tiens à cette occasion à vous dire une fois encore combien le Gouvernement grec est sincèrement reconnaissant à la Force des Nations Unies de ce qu'elle fait pour aider à maintenir la paix à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la
Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
(Signé) Dimitri S. BITSIOS

